

guide

ZÉRO PHYT'EAU

L'ESPACE VERT SANS PESTICIDES



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT



Jean-François PARIGI
Président du Département
de Seine-et-Marne



Béatrice RUCHETON
Vice-présidente
en charge de l'environnement



Jean-Marc CHANUSSOT
Conseiller départemental délégué
à l'eau et à l'assainissement

guide

ZÉRO PHYT'EAU

L'ESPACE VERT SANS PESTICIDES

Nul ne l'ignore à présent, une seule goutte de pesticides pollue des milliers de litres d'eau. L'eau de nos rivières, l'eau qui fait pousser nos cultures, mais aussi l'eau que nous buvons.

Sur un territoire comme la Seine-et-Marne, le 1^{er} enjeu de la suppression des produits phytosanitaires est donc la protection de la ressource en eau. La qualité de l'eau potable distribuée à tous les Seine-et-Marnais et à une partie des Franciliens en dépend.

Nous n'avons pas attendu les échéances établies par la législation, qui prévoit l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires, par les collectivités au 1^{er} janvier 2017, y compris sur les cimetières à partir de 2022, puis par les particuliers au 1^{er} janvier 2019.

Nous nous sommes dotés d'un outil commun à tous les acteurs de l'eau : le Plan départemental de l'eau, avec notamment comme objectifs la protection de la ressource et la bonne qualité de l'eau potable.

C'est dans ce cadre que nos équipes accompagnent les communes pour les aider à améliorer la qualité de l'eau potable distribuée à leurs habitants, à réduire l'utilisation de pesticides sur leurs espaces publics, à entretenir les cours d'eau qui irriguent leur territoire et à trouver des solutions d'assainissement adaptées à leur situation.

Pour participer à la sensibilisation du plus grand nombre, nous avons créé ce guide, qui accompagne l'exposition « ZEROPHYT'EAU, l'espace vert sans pesticides » pour présenter l'impact des produits phytosanitaires sur notre environnement et notre santé, et donner des solutions pratiques pour apprendre à s'en passer.

Les pesticides : attention danger !

Appelés aussi produits phytosanitaires, les pesticides sont couramment utilisés pour lutter contre :

- **LES HERBES INDÉSIRABLES** (herbicides),
- **LES INSECTES NUISIBLES** comme les pucerons (insecticides),
- **LES CHAMPIGNONS PARASITES** (fongicides).



Toxiques
pour la santé

- Un contact direct avec la peau ou les yeux, par inhalation ou par ingestion, peut provoquer une **INTOXICATION AIGUË** qui se manifeste par des irritations cutanées, des nausées, des vertiges, des problèmes respiratoires, ou des migraines.
- À long terme, l'exposition régulière peut entraîner des **MALADIES GRAVES** (effets cancérigènes, dérèglements endocriniens, maladie de Parkinson, etc.) et être à l'origine de malformations chez l'enfant. Le lien entre la maladie de Parkinson et l'exposition aux pesticides est reconnu officiellement par décret depuis 2012.



Néfastes pour
la biodiversité

- Si les pesticides sont toxiques pour les plantes et les insectes indésirables, ils détruisent aussi tous les autres organismes utiles (vers de terre, papillons, abeilles, etc.). **VÉRITABLES « TUE-TOUT »**, ils appauvrissent et stérilisent les sols, s'accumulent dans les êtres vivants et contribuent à la diminution de la biodiversité.
- **DANS LES RIVIÈRES, UNE CUILLÈRE À CAFÉ DE PESTICIDES PEUT POLLUER JUSQU'À 10 KM DE COURS D'EAU !***

* pour un ruisseau de 1 m de profondeur sur 1 m de largeur.





La pollution généralisée de l'environnement par les pesticides

Une seule goutte de pesticides rend impropre à la consommation des milliers de litres d'eau et implique des traitements coûteux pour la rendre à nouveau potable !

- **EAU SOUTERRAINE :**

Sur les **SEPT NAPPES D'EAU SOUTERRAINES** de la Seine-et-Marne, une seule présente un bon état chimique vis-à-vis des pesticides.

(Source : DRIEE Île-de-France – Département de Seine-et-Marne)

- **RIVIÈRES :**

L'ENSEMBLE DES COURS D'EAU de Seine-et-Marne est globalement pollué par les pesticides.

(Source : DRIEE Île-de-France – Département de Seine-et-Marne)

- **EAU POTABLE :**

89 % DES NON CONFORMITÉS pour l'eau potable en Seine-et-Marne étaient imputées aux pesticides en 2018.

77 % des captages d'eau potable ont été abandonnés du fait de dépassements de normes de qualité de l'eau (notamment pesticides et nitrates).

(Source : Observatoire de l'eau de Seine-et-Marne, captages 2018)

- **ATMOSPHÈRE :**

48 PESTICIDES différents ont été recensés dans l'air en Île-de-France. (Source : Airparif)

- **AIR INTÉRIEUR :**

94 % DES LOGEMENTS FRANCILIENS contiennent la trace d'au moins un pesticide, le plus souvent lié à la désinsectisation, au traitement des charpentes ou des plantes d'intérieur.

(Source : INERIS, étude EXPODE 2006)

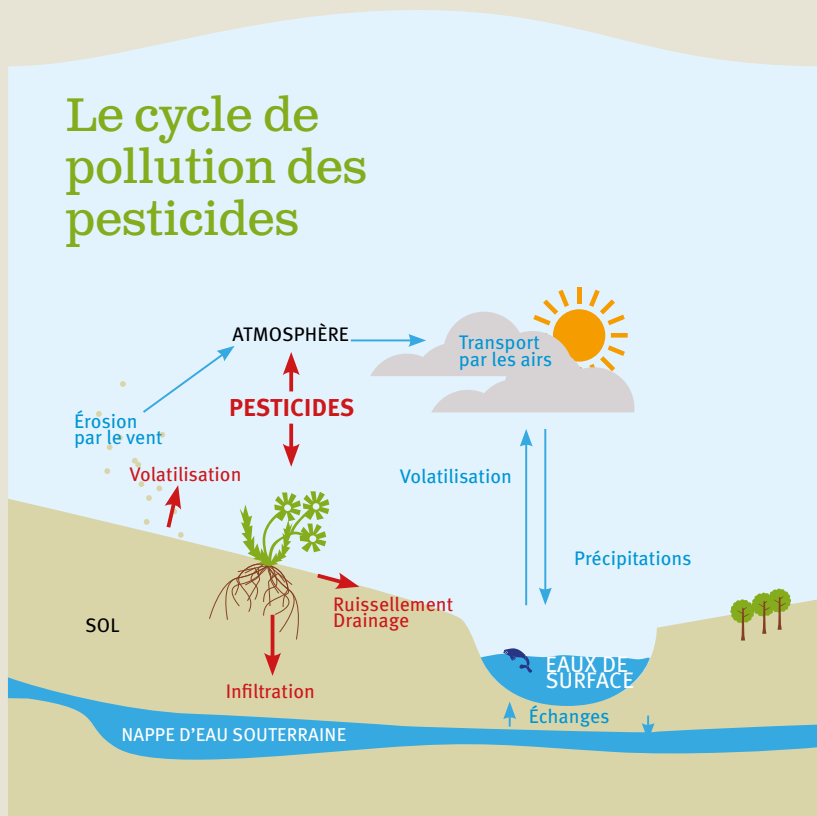
La France est le 2^e pays consommateur de pesticides en Europe



La pollution due au désherbage chimique sur les espaces publics

Jusqu'à 30 % de la pollution de l'eau par les pesticides est due à des usages en zone non agricole : espaces publics des communes, terrains de sport, jardins des particuliers, golfs, etc.

La dose de pesticides non fixée par les plantes va être transportée via les caniveaux directement vers les rivières puis les nappes souterraines. Exposés à ces substances, les milieux aquatiques sont très vite pollués.



Une réglementation restrictive et un usage encadré



Un usage progressivement réservé aux professionnels :

- Obligation de détenir un certificat pour tout utilisateur professionnel (2015)
- Fin de l'accès en libre service pour les jardiniers amateurs (2017)
- Interdiction de détention, usage et achat pour une utilisation non-professionnelle (2019)

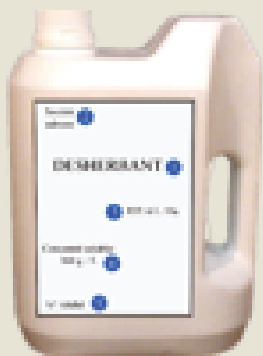


Interdiction de traitement phytosanitaire sur :

- Abords des points d'eau et des cours d'eau dans une zone de 5 mètres minimum de large (2006)
- Voirie sauf raisons de sécurité (2017)
- Espaces verts (2017)
- Forêts et promenades (2017)
- Cimetières (2022)
- Habitations, maisons des assistants familiaux... (2022)
- Hôtels, campings, auberges... (2022)
- Etablissements scolaires (2022)
- Jardins familiaux (2022)
- Parcs d'attraction (2022)
- Zones de commerces et de services (2022)
- Lieux de travail (2022)
- Etablissements de santé, EHPAD, centres sociaux et médicaux sociaux (2022)
- Aérodomes (2022)
- Terrains de sport (2025 au plus tard)

Restriction d'usage :

Certains produits (ceux ayant un impact sur la santé humaine) ne sont plus utilisables sur les espaces fréquentés par des personnes vulnérables telles que les enfants, les personnes âgées, les personnes malades, convalescentes ou handicapées (2011).



Accompagner les collectivités

Le Département et AQU'Brïe accompagnent les collectivités dans la réduction de leur consommation de pesticides et la mise en place de nouvelles pratiques d'entretien des espaces publics.

Pratiquement toutes les communes seine-et-marnaises sont engagées dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires avec le Département ou AQU'Brïe. Cela leur permet de bénéficier :

- d'un accompagnement et de **CONSEILS TECHNIQUES**
- de conseils pour **L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS** pour faciliter leur entretien sans produits phytosanitaires, notamment sur les cimetières
- d'échanges d'expériences et **DE JOURNÉES DE DÉMONSTRATION**
- **DE SUPPORTS DE COMMUNICATION** pour sensibiliser les habitants (exposition, panneaux...)
- de **SUBVENTIONS** pour l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique, pour l'aménagement des cimetières pour le zéro phyto, et pour la sensibilisation des habitants
- d'une valorisation des nouvelles pratiques, avec notamment le **TROPHÉE ZÉRO PHYT'EAU**



LE TROPHÉE « ZÉRO PHYT'EAU » A ÉTÉ CRÉÉ PAR

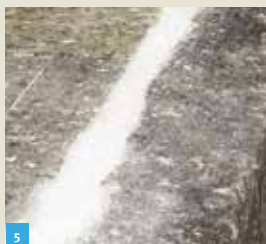
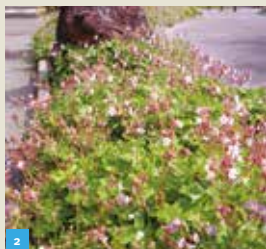
LE DÉPARTEMENT EN 2013 dans le cadre des actions préventives du Plan départemental de l'eau. Il récompense les collectivités ayant totalement arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) depuis au moins deux ans pour l'entretien de leurs espaces publics. Il est également demandé aux élus des communes lauréates de s'engager à maintenir dans le temps ces modes d'entretien alternatifs sans pesticides et de communiquer sur la démarche.

Le Département remet aux communes lauréates des outils de communication pour leur permettre de valoriser leur action auprès des habitants : logo, panneaux d'information, articles pour leur journal municipal, etc. Elles ont aussi la possibilité de faire appel à Seine-et-Marne Environnement.



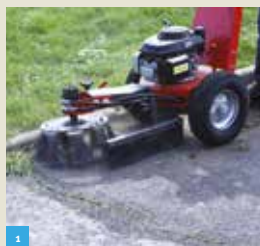
Faire évoluer les pratiques d'entretien des communes

Les aménagements



- 1 - Enherbement.
- 2 - Plantations.
- 3 - Paillage.
- 4 - Aménagement des pieds d'équipements.
- 5 - Rejointoiement.

Les techniques alternatives



- 1 - Brossage / désherbage.
- 2 - Désherbage thermique et à l'eau chaude.
- 3 - Désherbage mécanique.
- 4 - Débroussailleuse.
- 5 - Désherbage manuel.



7 bonnes raisons d'abandonner les pesticides au jardin

1. Interdiction par la loi des produits phytosanitaires (sauf exceptions)

Selon la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 22 juillet 2015 par l'Assemblée nationale a modifié la loi n°2014-110 du 6 février 2014 dite loi Labbé :

Pour les particuliers, la vente en libre-service des produits phytosanitaires n'est plus autorisée depuis le 1^{er} janvier 2017. Ils sont interdits d'utilisation depuis le 1^{er} janvier 2019.

*Ces interdictions ne s'appliquent pas aux produits de biocontrôle, produits utilisables en agriculture biologique et produits classés à faibles risques.

2. Nocivité pour l'homme

L'utilisation des pesticides est dangereuse aussi bien pour la personne qui les applique que pour les personnes qui fréquentent ensuite l'espace traité. L'utilisation de ces produits au potager contamine les récoltes (pendant une durée dépendant du produit).

3. Pollution de l'eau

Les désherbants (appliqués sur les surfaces imperméables, les allées en pente, les pelouses et les massifs) contribuent à la pollution de l'eau. Il est réglementairement interdit de désherber les fossés.

4. Coût important

Le coût d'achat n'est pas négligeable. De plus, l'utilisation de pesticides entraîne des coûts importants pour le retraitement des déchets dangereux (bidons vides) et la potabilisation de l'eau.

5. Nocivité pour tous les habitants du jardin

La plupart des pesticides sont des «tue-tout» qui n'épargnent pas les papillons, les abeilles, les coccinelles et les perce-oreilles qui luttent par exemple efficacement contre les pucerons. C'est la biodiversité de nos jardins qui est en jeu. Pour les animaux domestiques aussi, ces produits sont nocifs.

6. Tassement et stérilité des sols

La terre laissée "à nu" se tasse et s'asphyxie rapidement lors des fortes pluies. Les traitements tuent les micro-organismes et les vers de terre qui aèrent le sol.

7. Résultats médiocres

Le désherbage chimique sélectionne des plantes de plus en plus résistantes aux herbicides. L'aspect visuel des herbes jaunies n'est pas valorisant.



7 conseils nature et malins pour nos jardins



1. Plantez au bon endroit

Veillez à ce que vos végétaux soient plantés avec une exposition adaptée aux besoins de la plante (soleil, ombre, vent, pluie) et dans un sol qui leur convient (argileux, acide, etc.).

Une plante qui requiert de l'ombre sera beaucoup plus vulnérable à la sécheresse et aux ravageurs si vous la plantez en plein soleil dans un sol sec. Il est utile de bien connaître votre jardin (quelles zones sont le plus au soleil), mais aussi de bien connaître les besoins de vos plantes. Privilégiez les plantes locales, elles s'installeront plus vite et seront plus faciles à entretenir.

Respecter les besoins de vos plantes, c'est les rendre plus résistantes aux ravageurs et aux maladies.



2. Ne laissez pas la terre « à nu »

Couvrez la terre au pied de vos plantations avec un paillage, comme le broyat de bois, les feuilles mortes, la paille de chanvre ou de lin. Ceci permet de limiter le désherbage et de conserver l'humidité au sol.

Pensez à regarnir votre pelouse après une opération de scarification par exemple.

Installez des plantes couvre-sol qui occuperont rapidement l'espace et empêcheront ainsi la pousse d'herbes indésirables : géraniums vivaces, lamiers, etc.

Plantez des engrais verts au potager : ce sont des plantes qui, semées après une récolte occuperont rapidement l'espace empêchant l'invasion par des herbes indésirables. Elles permettent aussi d'aérer le sol et d'améliorer sa fertilité. Exemples : moutarde, colza, radis, phacélie, vesce, sarrasin ou trèfle.



3. Observez votre jardin

Surveillez régulièrement l'état de votre jardin. L'arrosage peut être un moment privilégié pour cela. Cela vous permettra de repérer les maladies et ravageurs dès leur apparition et de limiter leur propagation.

Gardez à l'esprit que tout insecte présent sur une plante n'est pas nuisible, bien au contraire !

La présence de coccinelles sur une plante attaquée par des pucerons peut indiquer qu'il ne sera pas utile d'intervenir. Une feuille jaunie n'est pas forcément signe d'une maladie, elle peut indiquer un manque ou un excès d'arrosage, une mauvaise exposition, une carence. Évaluez si les dégâts sont suffisamment importants pour nécessiter une intervention. Dans bien des cas, supprimer les feuilles ou rameaux attaqués permet d'éviter la propagation de la maladie ou le développement des ravageurs.

4. Améliorez le sol avec du compost

Composter soi-même ses déchets permet d'obtenir un engrais naturel, complet, gratuit, qui favorise la vie du sol tout en réduisant le volume de déchets ménagers.

Correctement fertilisées, vos plantes seront plus vigoureuses.

Un apport d'engrais chimique non adapté aux besoins de vos plantes peut au contraire affaiblir celles-ci.



5. Préservez un milieu équilibré

Dans un jardin équilibré, les populations de proies et de prédateurs tendent à s'équilibrer. Ainsi, les pucerons qui se régalent d'un chèvrefeuille sont dévorés par les coccinelles, qui sont à leur tour mangées par les oiseaux. N'oublions pas qu'une coccinelle mange jusqu'à 80 pucerons/jour !

Offrez un abri aux petits animaux « utiles »,

(coccinelles, perce-oreilles, abeilles solitaires, oiseaux, hérissons) qui réguleront les espèces indésirables ou participeront à la pollinisation. **Laissez fleurir les plantes sauvages qui attireront les insectes utiles.**

Plantez plusieurs familles de plantes afin d'attirer insectes et oiseaux : par exemple, préférez des haies composées d'arbustes d'espèces variées et locales, dont on laissera développer le feuillage naturellement sans taille excessive.

6. Faites le bon geste au bon moment

Adaptez les périodes de taille, de plantation et de tonte aux besoins de vos plantes, en fonction de la saison et des conditions climatiques. Ainsi, elles seront moins fragilisées par ces opérations.

Adoptez une tonte haute (plus de 7 cm si possible) :

une pelouse tondue moins souvent et plus haut s'enracine mieux et a besoin de moins d'eau ; elle est aussi plus résistante aux maladies. Les tontes rases favorisent l'installation de plantes comme le pissenlit, plantain, pâquerettes, etc.

Éliminez les plantes indésirables avant leur montée en graines :

manuellement, à la binette, avec l'eau chaude de cuisson ou avec un appareil thermique à gaz. **Pensez aux solutions sans pesticides contre les maladies et insectes ou animaux ravageurs :** pièges à insectes, filets anti insectes, purins d'ortie ou de prêle.

7. Raisonniez l'arrosage

Adaptez votre arrosage selon les besoins de la plante, de son âge et de la saison. Pensez à arroser pendant les périodes propices (tôt le matin ou le soir au coucher du soleil). Dans la mesure du possible, évitez de mouiller le feuillage car l'humidité favorise le développement des maladies fongiques. **La récupération d'eau de pluie permet d'obtenir un eau gratuite, abondante, sans puiser dans les ressources.** Cette récupération permet l'arrosage durant les périodes de sécheresse prolongée.



Plus de conseils sur le jardinage au naturel sur

eau.seine-et-marne.fr

rubrique

"Eco-gestes et jardinage" !

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex
01 64 14 77 77



eau.seine-et-marne.fr     



Conception : agencebeaurepaire.com • Réalisation et Impression : Département de Seine-et-Marne • AQU'Érie
Crédits photos : Département de Seine-et-Marne et AQU'Érie • Septembre 2021